

FCP SALAMETT PLUS SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP SALAMETT PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP SALAMETT PLUS arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du FCP SALAMETT PLUS à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Le Rapprochement de l'actif net tels qu'il figure au niveau de la situation du dépositaire et celle issue de la comptabilité, fait apparaître la différence suivante sans impact sur la valeur liquidative :

- Une différence au niveau de la répartition des décotes et surcotes calculées sur les lignes BTA

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SALAMETT + est employé, à la date du 31-12-2012, à hauteur de 29,78 % en des titres émis par ARAB TUNISIAN BANK. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif (ne devant pas dépasser 10% de l'actif net)

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, 29 mars 2013

Le commissaire aux comptes :
Malek BEN AMMAR

Bilan arrêté au 31/12/2012
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
AC1-	Portefeuille titres	5 961 148	6 926 818
	<i>a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés</i>		
	<i>b. Obligations et valeurs assimilées</i>	4.1 5 961 148	6 926 818
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	4 398 331	4 733 510
	<i>a- Placements monétaires</i>	4.2 4 002 452	1 503 828
	<i>b- Disponibilités</i>	395 878	3 229 682
AC3-	Créances d'exploitation	-	-
AC4-	Autres Créances	-	-
TOTAL ACTIF		10 359 478	11 660 328
PASSIF			
PA1-	Opérateurs créditeurs	13 294	15 071
PA2-	Autres créditeurs divers	539	750
TOTAL PASSIF		13 832	15 821
ACTIF NET			
CP1-	Capital	4.4 10 034 166	11 203 871
CP2-	Sommes Distribuables	311 480	440 636
	<i>a - Sommes distribuables des exercices antérieurs</i>	899	27 807
	<i>b - Sommes distribuables de l'exercice</i>	310 581	412 829
ACTIF NET		10 345 646	11 644 507
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 359 478	11 660 328

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-12
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2012	Exercice Clos le 31/12/2011	
PR1-	Revenus des portefeuille titres	4.3	274 680	376 581
	<i>a. Dividendes</i>			
	<i>b. Revenus des obligations et valeurs assimilées</i>		274 680	376 581
PR2-	Revenus des placements monétaires		89 491	140 568
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		364 171	517 149
CH1-	Charges de gestion des placements	4.5	(65 678)	(78 988)
	REVENU NET DES PLACEMENTS		298 493	438 161
CH2-	Autres charges	4.6	(9 750)	(12 000)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		288 743	426 161
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		21 838	(13 332)
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		310 581	412 829
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(21 838)	13 332
	<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</i>		5 892	(28 253)
	<i>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</i>		17 336	1 715
	<i>Frais de négociation</i>		-	-
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		311 970	399 623

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31-12-12
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2011
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	311 970	399 623
<i>a- Résultat d'exploitation</i>	288 743	426 161
<i>b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</i>	5 892	(28 253)
<i>c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</i>	17 336	1 715
<i>d- Frais de négociation</i>	-	-
AN2- DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	(329 559)	(418 019)
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 281 273)	(708 592)
a / Souscriptions	6 491 474	6 309 679
<i>Capital</i>	6 231 230	6 021 720
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</i>	61 723	71 111
<i>Régularisation des sommes distribuables de l'exercice</i>	198 521	216 848
b / Rachats	(7 772 747)	(7 018 271)
<i>Capital</i>	(7 413 450)	(6 690 590)
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</i>	(72 436)	(79 475)
<i>Régularisation des sommes distribuables de l'exercice</i>	(286 861)	(248 206)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 298 861)	(726 987)
AN4- ACTIF NET		
<i>en début de période</i>	11 644 507	12 371 495
<i>en fin de période</i>	10 345 646	11 644 507
AN5- NOMBRE DE PARTS		
<i>en début de période</i>	1 107 380	1 174 267
<i>en fin de période</i>	989 158	1 107 380
VALEUR LIQUIDATIVE	10,459	10,515
TAUX DE RENDEMENT	3,24%	3,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2012

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT SALAMETT PLUS

FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 28-12-2006 n° 557/6

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public. Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02/01/2007.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2012 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1- Obligations et valeurs assimilées:**

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires.

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix de revient</i>	<i>Valeur au 31-12-12</i>	<i>% actif net</i>
Emprunt d'Etat	1 545	1 516 631	1 534 580	14.83%
BTA_6.10_10/2013	200	199 383	201 576	1.95%
BTA_6.10_11/10/2013	50	49 888	50 436	0.49%
BTA_6.10_11/10/2013	200	199 353	201 546	1.95%
BTA_7.50_04/2014	20	20 196	21 060	0.20%
BTA_8.25_07/2014	75	76 486	78 873	0.76%
BTA_5.50_10/2018	500	485 147	490 029	4.74%
BTA_5.50_10/2018	500	486 178	491 060	4.75%
Obligations	52 100	4 343 000	4 426 568	42.79%
SIHM 2008	4 000	240 000	243 737	2.36%
PANOBOIS 2007	2 000	120 000	124 547	1.20%
ATB 2007/1	7 100	568 000	583 652	5.64%
CHO 2009	3 000	262 500	263 660	2.55%
CHO COMPANY 2009	3 000	262 500	262 527	2.54%
BTE 2010	10 000	800 000	808 158	7.81%
MEUBLATEX IND 2010	4 500	450 000	463 315	4.48%
BTE 2009	2 500	175 000	177 175	1.71%
UIB 2009/1 C	5 000	425 000	434 155	4.20%
STB 2011 sub	5 000	500 000	518 538	5.01%
UIB 2011	6 000	540 000	547 104	5.29%
TOTAL	-	5 859 631	5 961 148	57.62%

4.2 Placements monétaires :

Les placements monétaires se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Exercice</i>	<i>Exercice</i>	<i>% Actif Net</i>
	<i>clos le</i>	<i>Clos le</i>	
	31-12-12	31-12-11	
Placement à terme (30 jours)	1 500 000	1 500 000	
Intérêts courus sur placement à terme	4 814	3 828	
Sous total placement à terme	1 504 814	1 503 828	14.55%
Certificat de dépôt ATB (10 jours) 4.73%	2 500 000	-	
Intérêts précomptés	(2 624)		
Intérêts courus sur certificat de dépôt	262		
Sous total Certificat de dépôt	2 497 638		24.14%
Total	4 002 452	1 503 828	

4.3 Revenus du portefeuille – titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Exercice</i>	<i>Exercice</i>
	<i>clos le</i>	<i>Clos le</i>
	31-12-12	31-12-11
Revenus des BTA	90 368	192 689
Revenus des obligations	184 312	183 891
Total	274 680	376 581

4.4 – Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2012

Montant:	11 073 800
Nombre de parts :	1 107 380
Nombre de porteurs de parts	3

Souscriptions réalisées

Montant:	6 231 230
Nombre de parts émis :	623 123
Nombre de porteurs entrants	0

Rachats effectués

Montant:	7 413 450
Nombre de parts rachetés :	741 345
Nombre de porteurs sortants	0

Capital au 31-01/2012

Montant:	9 891 580
Nombre de parts :	989 158
Nombre de porteurs de parts	3

4.5- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP SALAMETT+, soit 65 678 TND

4.6- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 9 750 DT et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Redevance CMF	9 732	11 987
Charges diverses	18	13
Total	9 750	12 000

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Transaction avec les parties liées**

- La convention de gestion qui lie la société AFC et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,5% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant payé par FCP SALAMETT PLUS au titre de l'exercice 2012 s'élève à 57 418 DT.
- La convention de dépôt qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP SALAMETT PLUS prévoit le paiement d'une commission égale à 0,1% HT des actifs nets sans toutefois dépasser 8 260 Dinars pour l'année 2012.

5.2- Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.